

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE VENTE D'UN SEJOUR EN EMBLACEMENT NU

HEURES ET JOUR D'ARRIVEE ET DE DEPART :

Hors juillet et août : réservation à la nuitée, arrivée entre 14 h et 19 h, départ avant 12 h.

Juillet et août : réservation à la nuitée, arrivée entre 14 h et 20 h, départ avant 12 h.

OCCUPATION DES EMBLACEMENTS :

⊗ pour préserver le calme du camping, Les groupes ne sont pas acceptés.

⊗ Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

une voiture, 6 personnes dont 4 adultes maximum, une tente ou une caravane ou un camping-car, un chien (tatoué et vacciné, hors chien de catégorie 1 et 2) par emplacement. Il est possible d'ajouter une petite tente sans supplément de tarif.

CAUTION : 20 €

La caution demandée à l'arrivée, sera rendue au départ entièrement ou partiellement, après restitution des bracelets d'identification et des objets en prêt, vérification de la propreté de l'emplacement et constatation des dégâts éventuels. Les déductions seront fixes ou sur devis suivant l'importance.

Déductions fixes

| Bracelet d'identification non rendu | clef bébé | adaptateur européen |
|-------------------------------------|-----------|---------------------|
| 1.00€ | 8.00€ | 15.00€ |

En cas de départ en dehors des horaires d'ouverture du bureau d'accueil, si les objets en prêt sont rendus et qu'aucune dégradation n'est constatée la caution sera renvoyée dans un délai n'excédant une semaine.

LA RESERVATION :

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Seules seront acceptés les personnes nommées sur le contrat de réservation. Si plusieurs familles se succèdent sur un même emplacement, un contrat de réservation sera exigé par famille et les dates de séjour devront être consécutives.

Tout emplacement inoccupé devra être libéré de tout matériel. Pour toutes modifications de dates de séjour, le numéro de l'emplacement ne sera pas garanti.

La réservation d'un séjour en emplacement ne devient effective qu'avec notre accord et après réception par notre service de réservation du contrat de réservation accompagné d'un acompte comprenant : 20% du Prix Total du séjour + les frais de réservation (6.00 € pour une réservation totalement en ligne ou 12.00 € si totalement ou partiellement par courrier) + de l'assurance annulation éventuellement souscrite. Mode de règlement possible en ligne : **carte bancaire**; par courrier : **chèque bancaire, chèques vacances, virement bancaire, carte bancaire et mandat.** (Attention les chèques bancaires ne sont acceptés que pour ce premier règlement, ils ne le sont pas pour le solde)

REGLEMENT DU SOLDE :

Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Mode de règlement possible : **espèces, chèques vacances et carte bancaire.** (Attention les chèques bancaires ne sont pas acceptés)

RESERVATION TARDIVES :

En cas de réservation moins de 15 jours avant le début du séjour, la réservation en ligne est obligatoire.

EN CAS D'ANNULATION :

Du fait du client : L'annulation doit être notifiée par lettre recommandée, email ou fax. Les frais de réservation et l'assurance annulation (facultative, mais conseillée) ne sont jamais

| Vous serez remboursé de : | sans assurance | avec assurance |
|--|----------------|---------------------------------------|
| Plus de trente jours avant l'arrivée : | acompte - 10% | 20% du montant du séjour* |
| entre le 30e et le 16e jours avant l'arrivée : | acompte - 15% | acompte* |
| moins du 15e jour à l'arrivée : | 0 | somme réglée* |
| interruption de séjour : | 0 | remboursement du séjour non effectué* |

* sous réserve que le motif d'annulation ou d'interruption soit couvert par l'assurance (document annexe)

Du fait du gestionnaire du camping : l'annulation avant le début du séjour sera notifiée au client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'applique pas lorsqu'il est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'un séjour de substitution proposé par le camping.

ARRIVEE :

Le client doit se présenter le jour précisé, aux heures mentionnées sur sa confirmation de réservation. En cas d'arrivée différée, sans message téléphonique du signataire du contrat de réservation, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue.

LE SEJOUR :

Tout résident doit respecter le règlement intérieur (document annexe).

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait, il lui appartient d'être assuré.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, accident, intempéries, etc...